

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024

1) Préambule

Les dépenses de fonctionnement devraient augmenter en 2024 en raison de plusieurs facteurs :

- Une progression des dépenses de fonctionnement liées aux opérations de maintenance et de vérifications des bâtiments et installations communautaires ;
- Une augmentation des charges de personnel liée aux recrutements (DGS, France Services, responsable des espaces verts, reprise des agents de l'Office de tourisme) ;
- Une augmentation des cotisations à VALORIZON d'environ 40 000€ supplémentaires.

Les dépenses d'investissement vont être impactées par la réalisation de nombreux projets y compris ceux qui n'ont pas pu voir le jour en 2023 (acquisition de la pelle hydraulique, fin des travaux d'accessibilité des bâtiments communautaires, travaux d'assainissement sur des logements communautaires, entre autres).

Toutefois, la collectivité dispose de marges de manœuvre non négligeables et notamment d'une importante capacité d'autofinancement. Son endettement demeure maîtrisé et devrait diminuer d'un peu plus de 300 000 € au terme de l'exercice comptable, passant de 1 697 144 € au 31/12/2023, à 1 388 308 € au 31/12/2024.

2) Présentation de la Communauté de communes du Pays de Lauzun

Le siège social de la Communauté de communes est situé à Lauzun, sis 5 rue Pissebaque.

Elle a été créée en 1993 et compte 10 412 habitants.

Son territoire est composé de 20 communes :

Agnac – Allemans du Dropt – Armillac – Bourgougnague – Cambes – Lachapelle – Laperche – La Sauvetat du Dropt – Lauzun – Lavergne – Miramont de Guyenne – Montignac de Lauzun – Montignac Toupinerie – Moustier – Peyrière – Puysserampion – Roumagne – St Colomb de Lauzun – St Pardoux Isaac – Ségalas.

Le Conseil communautaire est composé de 38 membres dont :

Président : Emilien ROSO

Vice-Présidents : Mme EON Claudine (1^{ère} Vice-Présidente aux Finances) – M. CONSTANTIN Jean-Marie (2^{ème} Vice-Président à la Voirie) – M. BARJOU Jean-Pierre (3^{ème} Vice-Président à l'Environnement) – M. VACQUE Jean-Noël (4^{ème} Vice-Président à l'Economie/Agriculture) - M. FARBOS Jean-Marie (5^{ème} Vice-Président aux Sports) – M. GARDEAU Jean-Luc (6^{ème} Vice-Président à l'Habitat) – Mme RICHARD Cécile (7^{ème} Vice-Présidente à la Culture) – Mme PICCOLO Christel (8^{ème} Vice-Présidente au Tourisme).

Conseillers communautaires : Maires et conseillers municipaux

Les compétences exercées par la Communauté de communes :

Voirie - Collecte, élimination et valorisation des déchets – Promotion du Tourisme – Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) – Participation à une convention France Services -

Aménagement de l'espace, Actions de développement économique – Soutien aux agriculteurs, aux associations, à l'installation et au maintien de professionnels de santé - GEMAPI

3) Budget principal

Le budget primitif de l'exercice 2024 s'équilibre de la manière suivante, en prenant en compte les résultats de l'exercice 2023 :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	7 231 055
Dont excédent de fonctionnement reporté :	1 057 250
Dépenses de fonctionnement :	7 231 055

Section d'investissement

Recettes d'investissement :	3 152 424
Dépenses d'investissement :	3 152 424
Dont déficit d'investissement reporté :	- 371 046

✚ TOTAL DES 2 SECTIONS : 10 383 479

a. Recettes de fonctionnement

Les principales recettes générées par la Communauté de communes sont la fiscalité et les dotations.

Situation comparative de la fiscalité :

	Taux votés 2021	Produits perçus 2021	Taux votés 2022	Produits perçus 2022	Taux votés 2023	Produits perçus 2023	Taux 2024
Taxe Foncière (bâti)	1.38%		1.38%		1.38%		1.38%
Taxe Foncière (non bâti)	58.21%	2 213 193€	58.21%	2 428 658€	58.21%	2 663 953€	58.21%
Cotisation Foncière Entreprises	10.00%	114 364€	10.00%	127 300€	10.00%		10.00%
TEOM (PAP)	10.99%	1 090 064€	10.99%	1 166 021€	10.99%	1 282 535€	10.99%
TEOM (PAV)	8.5%		9.74%				

Pour rappel, le taux de TEOM avait été augmenté en 2022 en relevant partiellement le taux de TEOM des communes en PAV qui sont passées en porte-à-porte en juillet 2022 avec la généralisation du porte-à-porte concomitant à l'extension des consignes de tri et l'externalisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés (de 8.5% à 9.74% pour le PAV).

En 2023, il a été décidé de généraliser le taux de TEOM à l'ensemble des communes (10.99%).

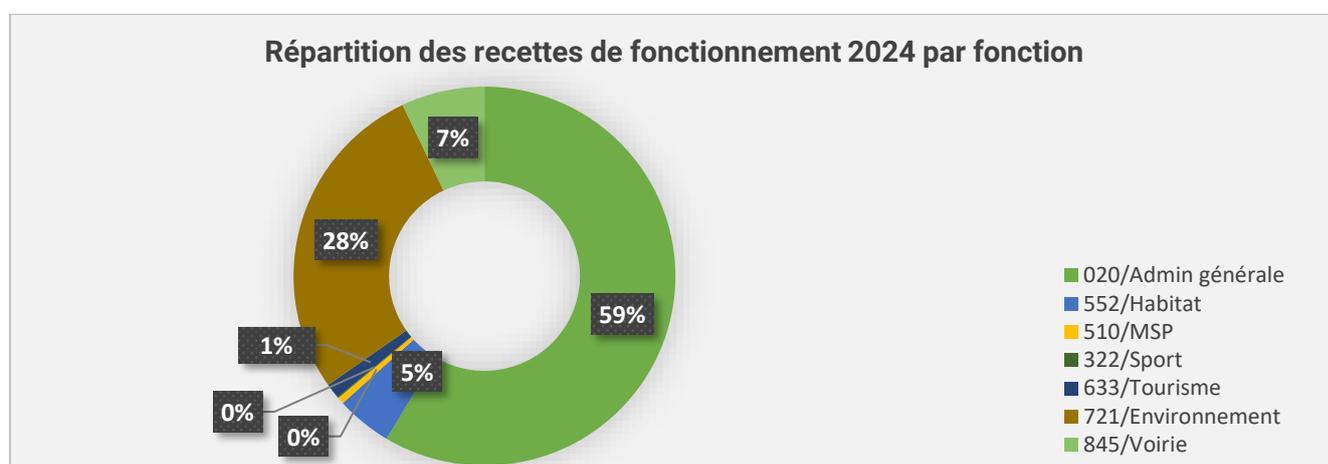
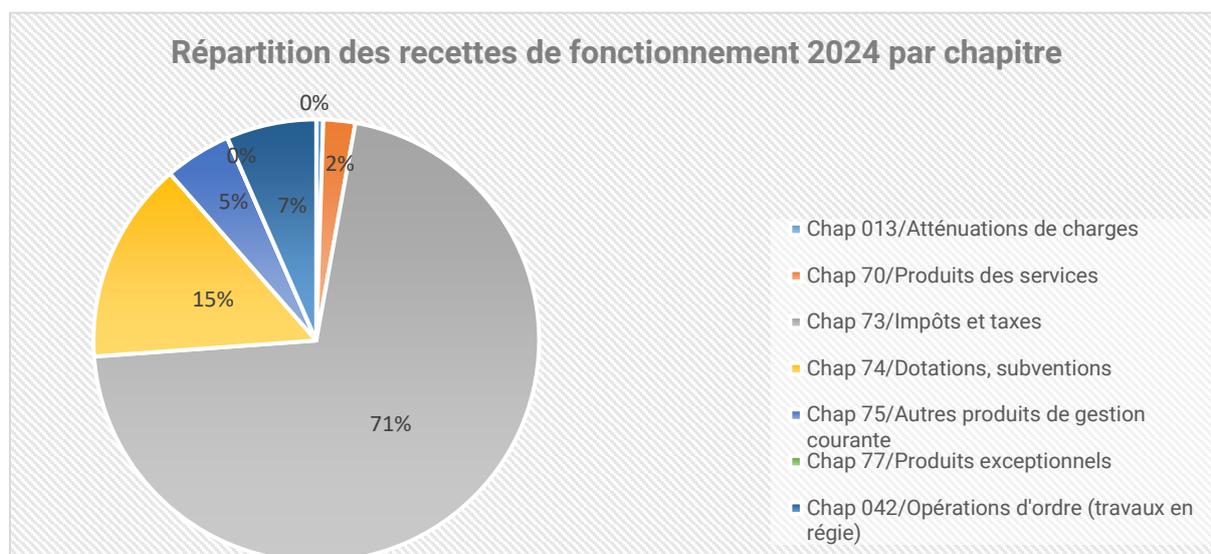
Pour 2024, il est proposé de maintenir ce taux de TEOM à 10.99%.

La Communauté perçoit également des compensations fiscales de la part de l'Etat depuis la suppression de la taxe professionnelle mais aussi pour compenser les exonérations appliquées sur les taxes foncières, sur la taxe d'habitation, et depuis 2023 au titre de la CVAE.

Outre ces recettes, la Communauté de communes perçoit les produits relatifs aux loyers et charges concernant l'occupation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) par les professionnels de santé. Elle perçoit également les produits des loyers et charges des logements communautaires (Hameau intergénérationnel « La Concade » à Allemans du Dropt et 2 logements communautaires par commune sauf Lachapelle et Puysserampion).

En matière d'environnement, le tri des déchets à la collecte et à la déchèterie génère également des recettes de la part d'éco-organismes ou pour le rachat des matériaux triés ou encore de la part de professionnels (Redevance Spéciale) et de particuliers pour l'achat de composteurs.

La Communauté perçoit le produit issu de la taxe de séjour auprès des hébergeurs touristiques du territoire. Ces recettes seront reversées sur le budget de l'Office de tourisme.



b. Dépenses de fonctionnement

Le montant prévisionnel des charges à caractère général s'établit à **1 815 790€** contre 1 973 210€ prévus en 2023, ce qui représente une baisse de 8%. Cette diminution s'explique par la baisse des prévisions d'inflation (3.1% selon les données de la Banque de France contre 6.9% annoncé en 2023).

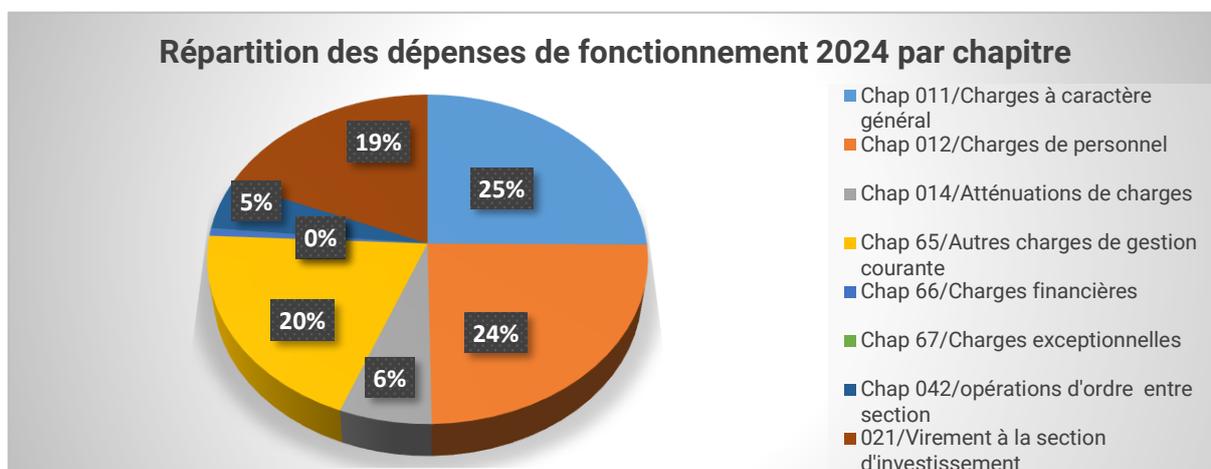
Le montant prévisionnel des charges de personnel s'établit à **1 779 521€** contre 1 568 910€ prévus en 2023. Cette augmentation s'explique par les mouvements de personnel à venir en 2024 : recrutement d'un DGS, d'un responsable des espaces verts, d'un agent à France Services (0.5 ETP), intégration des agents de l'Office de tourisme.

Le montant prévisionnel des charges de gestion courante s'établit à **1 434 663€** contre 1 450 145€ en 2023. Cette baisse s'explique par une diminution des subventions notamment celle allouée à l'association Office de Tourisme du Pays de Lauzun qui a été dissoute au 31/12/2023 et ce malgré l'augmentation des contributions au Syndicat VALORIZON (augmentation de la TGAP, du coût du traitement des déchets et de la cotisation à l'habitant) à venir.

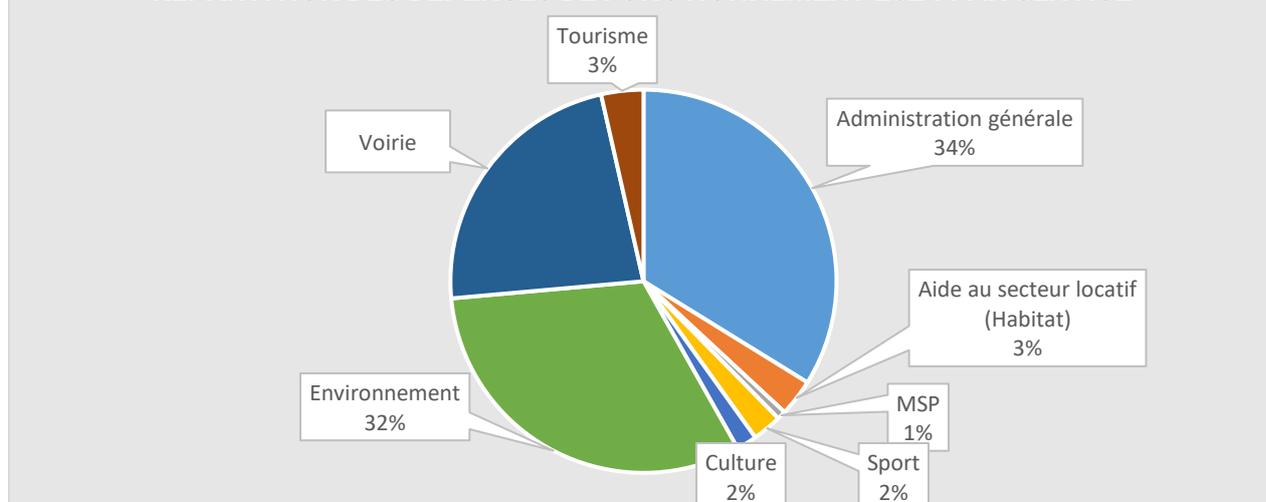
Le programme de soutien des particuliers dans le cadre du PIG Habitat est imputé dorénavant à la section d'investissement.

Il en est de même pour les aides accordées aux agriculteurs.

Le montant des charges financières est en légère baisse. Le montant prévisionnel s'élève à **51 524€** pour 2024 contre 61 127€ en 2023.



REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 PAR SERVICE

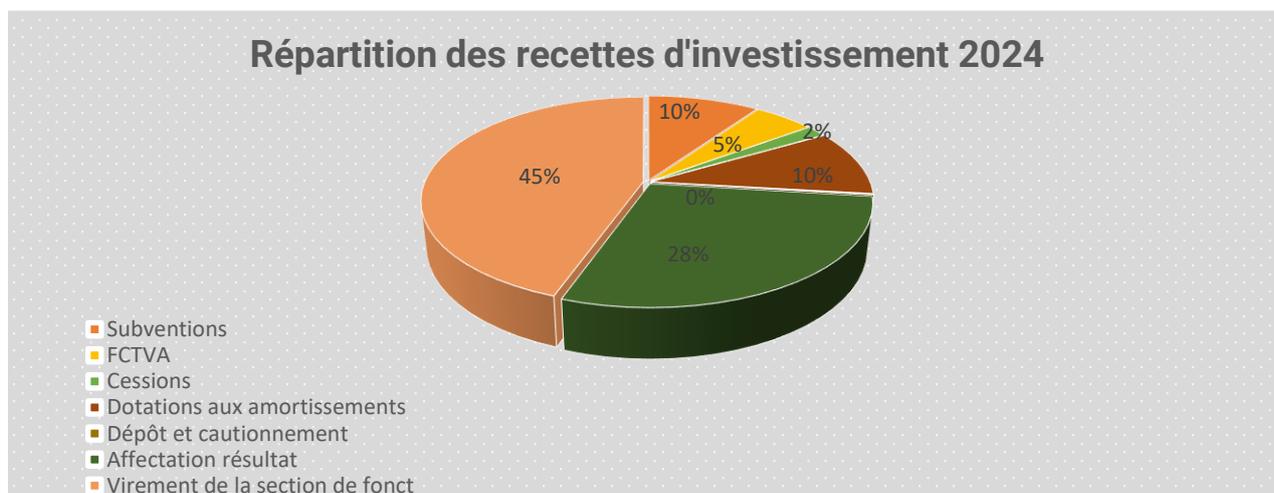


c. Recettes d'investissement

En 2024, la section d'investissement sera principalement financée par :

- le virement de la section de fonctionnement,
- les dotations aux amortissements,
- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA),
- Les subventions : projet de création de vestiaires au stade de foot à MIRAMONT, étude ENERCOOP, travaux sur pont.

Répartition des recettes d'investissement 2024



d. Dépenses d'investissement

Situation des restes à réaliser (RAR) au 31/12/2023 :

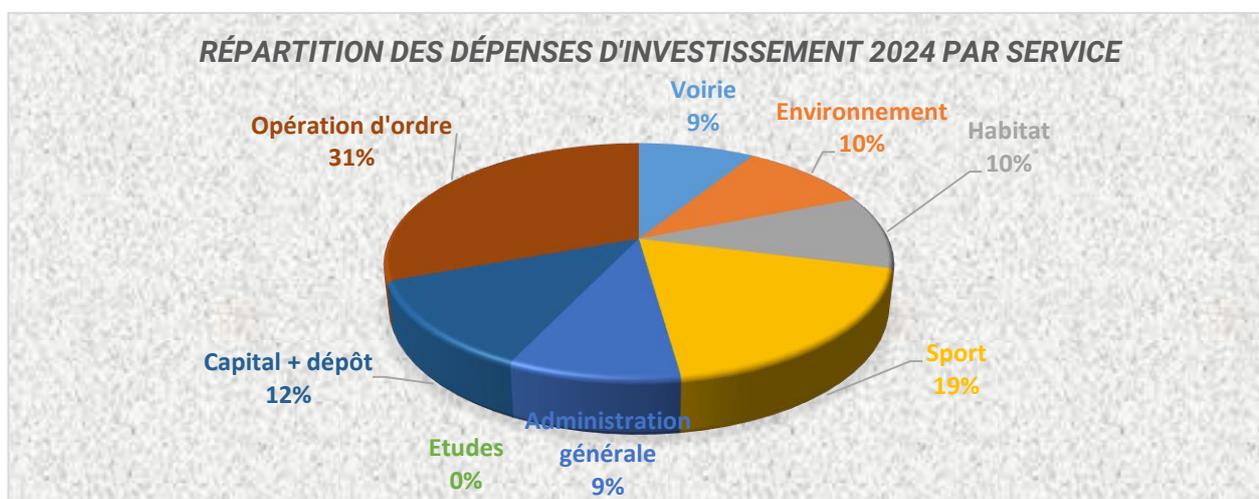
- Dépenses : 610 223€
- Recettes : 116 100€

Les investissements reportés sont : travaux d'accessibilité des bâtiments et équipements communautaires, acquisition d'une pelle hydraulique pour la Voirie, fonds de concours aux équipements sportifs, régénération du terrain d'entraînement de rugby, aménagement d'une plateforme de déchets verts, réfection d'assainissement sur logement communautaire, travaux d'extension d'un local pour le service des ordures ménagères à la Voirie.

Le montant total prévisionnel des dépenses d'investissement s'établit à **3 152 424€** dont 371 046€ de déficit reporté, contre 2 219 819€ en 2023.

Les dépenses d'investissement correspondent, outre les RAR 2023, à :

- l'acquisition de matériel informatique, de mobilier et d'équipements pour les services communautaires ainsi que pour l'aménagement du Centre de santé,
- de matériel et outillage pour le service Voirie, Environnement, Habitat, Sport,
- des études sur les ponts ainsi que sur le potentiel énergétique,
- de travaux sur les bâtiments communautaires et installations sportives ainsi que les logements communautaires,
- les travaux de voirie effectués en régie,
- les fonds de concours,
- le remboursement en capital des emprunts.



Budget prévisionnel d'investissement 2024 par services :

SECTION INVESTISSEMENT BP 2024														
RAR partie Grisée	Autres	HABITAT	SUBV EQUIPEMENT (PIG, agri)	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	SERVICES (France Services, centre santé)	ETUDES (PVD, Habitat...)	VOIRIE	ACCESSIBILITE	FONDS DE CONCOURS	EQUIPEMENTS SPORTIFS	TEOMI	EQUIPEMENTS ENVIRONNEMENT	BIODECHETS	TOTAUX
Dépenses														
Déficit reporté	371 046,00													371 046,00 €
Remb/capital	309 070,00													309 070,00 €
Depot et cautionnement	4 000,00													4 000,00 €
Provisions	3 000,00													3 000,00 €
Travaux Reste à Réaliser		32 100,00					329 800,00	73 011,00	10 000,00	21 800,00		89 332,00	54 180,00	610 223,00 €
Travaux 2024	81 675,00	257 000,00	100 000,00	32 000,00	21 500,00		226 000,00		30 000,00	447 260,00		199 750,00	54 900,00	1 450 085,00 €
Dotation initiale OT	5 000,00													5 000,00 €
Autres travaux régie	400 000,00													400 000,00 €
Total €	1 173 791,00	289 100,00	100 000,00	32 000,00	21 500,00	0,00	555 800,00	73 011,00	40 000,00	469 060,00	0,00	289 082,00	109 080,00	3 152 424,00
Recettes														
Compte 1068	865 168,00													865 168,00
Dotations aux amort	310 000,00													310 000,00
Virement de la section de fonct	1 353 126,00													1 353 126,00
Depot et cautionnement	4 000,00													4 000,00
Cessions	52 950,00													52 950,00
FCTVA	158 000,00													158 000,00
SUBV							30 560,00					49 140,00		79 700,00
ETAT (DETR)										213 380,00				213 380,00
SUBV RAR						27 990,00		6 085,00			82 025,00			116 100,00
EMPRUNT														0,00
TOTAL €	2 743 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 990,00	30 560,00	6 085,00	0,00	213 380,00	82 025,00	49 140,00	0,00	3 152 424,00

4) Budgets Annexes

La Communauté de communes dispose de deux budgets annexes assujettis à la TVA :

- Un budget pour les activités économiques de la zone de Rebéquet située sur la commune de ST PARDOUX ISAAC. Les recettes prévisionnelles sont constituées des loyers des trois occupants de bâtiments et de l'excédent de fonctionnement reporté.

- Un budget pour les prestations de services effectuées par le service Voirie auprès des communes. Ce budget a été créé en avril 2021.

A compter du 1^{er} janvier 2024, s'ajoute à ces budgets annexes un troisième budget depuis la décision du Conseil communautaire de reprendre en régie la gestion de la compétence Tourisme.

a. ZAC ST PARDOUX ISAAC

FONCTIONNEMENT		DEPENSES		RECETTES	
Article	Réalisé 2023	BP 2024	Article	Réalisé 2023	BP 2024
605/Achats	77,12				
60611/Eau	312,43	350,00	70388/Autres redevances	7 400,00	7 400,00
60612/Electricité	0,00	10 000,00	7015/Vente de terrain am.		
615228/Autres bâtiments	240,00	200,00			
615231/Voirie		60 415,00			
6227/Frais d'actes contentieux	0,00	0,00			
63512/Taxes foncières	1 397,00	1 450,00			
<i>Total dépenses réelles</i>	2 026,55	72 415,00	<i>Total recettes réelles</i>	7 400,00	7 400,00
			<i>Report excédent de l'exercice N-1</i>	69 787,93	65 015,00
Total dépenses	2 026,55	72 415,00	Total recettes	77 187,93	72 415,00

INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES	
Article	Réalisé 2023	BP 2024	Article Libellé	Réalisé 2023	BP 2024
165/Remboursement caution	200,00	400,00	1068 Affectation du résultat	0,00	10 146,00
2152/Installation de voirie	10 345,42	0,00	165 /Caution location	0,00	400,00
			1641/Emprunt	0,00	
<i>Total dépenses réelles</i>	10 545,42	400,00	<i>Total recettes réelles</i>	0,00	10 546,00
<i>Report déficit exercice N-1</i>		10 146,00	<i>Report de l'exercice N-1</i>	400,00	
Total dépenses	10 545,42	10 546,00	Total recettes	400,00	10 546,00

b. Prestations Voirie aux communes CCPL

Ce budget a été créé en 2021 afin de facturer aux communes des travaux réalisés en régie par le service Voirie. Ce budget est lié au budget principal.

FONCTIONNEMENT					
Article	Réalisé 2023	BP 2024	Article	Réalisé 2023	BP 2024
6066/Carburants	0,00	1 000,00			
6215/Personnel affecté	27 862,75	49 000,00	704/Produits des services - travaux	27 862,75	50 000,00
<i>Total dépenses réelles</i>	27 862,75	50 000,00	<i>Total recettes réelles</i>	27 862,75	50 000,00
Total dépenses	27 862,75	50 000,00	Total recettes	27 862,75	50 000,00

INVESTISSEMENT					
Article	Réalisé	BP 2024	Article Libellé	Réalisé	BP 2024
<i>Total dépenses réelles</i>	0,00	0,00	<i>Total recettes réelles</i>	0,00	0,00
Total dépenses	0,00	0,00	Total recettes	0,00	0,00